

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : Mme Dalmedo

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amorin, MM. Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Excusé : M. Carlod

Absentes : Mmes Fallot, Bigot

Ordre du Jour :

- 1- **Désignation du secrétaire de séance**
- 2- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2017**
- 3- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 4- **CCMA : pénalités de retard entreprise Les Menuiseries de l'Ain**
- 5- **Indivision Berthod**
- 6- **Gaec Le Jardin des Fées**
- 7- **Véhicule de police Intercommunale**
- 8- **Décision modificative**
- 9- **ONF**
- 10- **Foyer Rural**
- 11- **Autorisation donnée au Maire d'ester en justice**
- 12- **Rapport des commissions**
- 13- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Dalmedo est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2017 est adopté, à l'unanimité.

3- Déclarations d'Intentions d'Aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de M. et Mme Sylvain LIDUREAU, 32 rue de la Source, Ecorans, cadastrée F 1375, d'une superficie totale de 4078 m².

Acquéreurs : M. et Mme Didier COTTE,

- La propriété de la Sarl TIT, M. Guy BUISSON à Pré Bachat, cadastrée F 1814 et F 1815, de 300 m² et 369 m².

Acquéreurs : Sarl TREEBEARD,

- La propriété de M. CHIBOUT Areski, au 32 allée de la Fontaine à Ecorans, cadastrée B 226 et 227, de 320 m² et 109 m².

Acquéreurs : Mme Elody HUMBERT et M. Sylvain CHAMBON,

- La propriété de M. DE OLIVEIRA CORREIA Ricardo et Mme PAULINO COLACO Liliana, 147 rue du Verger, cadastrée F 1587, C 631, F 1600 à F 1604, F 1621 à F 1624, de 2170 m² au total.

Acquéreurs : M. Thomas LHUISSIEZ et Mme Iléana DESPRES.

La commune et la communauté de Communes du Pays de Gex n'exercent pas leur droit de préemption pour ces déclarations.

4- Centre multi activités de Collonges, pénalités de retard de l'entreprise Menuiseries de l'Ain

Le solde de l'entreprise Menuiseries de l'Ain, lot n°6 du marché de construction du Centre Communal Multi Activités, a fait l'objet de l'application de pénalités de retard d'un montant de 3737, 50 € TTC. Depuis les travaux ont été effectués par l'entreprise.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou l'annulation de ces pénalités.

Il est procédé au vote sur l'annulation de ces pénalités :

Pour : Mmes Morel, Nury, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Ameno, Vesin, Deville

Abstention : Mmes Meresse, Rivollier, M. Aymont

Contre : -

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'annuler les pénalités de retard de l'entreprise Menuiseries de l'Ain, d'un montant de 3737, 50 € TTC, et de restituer ce montant à l'entreprise.

5- Indivision Berthod

M. le Maire rappelle que les parcelles de l'indivision Berthod (parcelle F 149, parcelle F 157 BND, parcelle F 836 et parcelle F 837) se trouvent dans le périmètre identifié Cœur de Village de notre PLU. La commune est déjà propriétaire de toutes les parcelles mitoyennes à cette propriété.

Le service des Finances publiques a été consulté et nous a envoyé une estimation après visite des lieux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à M. Berthod d'acquérir ses parcelles pour 270 000 €. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

6- GAEC Le Jardin des Fées

Ce Gaec se situe au Domaine de Piers et exploite, après acquisition à la CCPG, une surface de 3,5 ha pour du maraîchage.

Il y a quelques années, la commune avait acheté à la CCPG, un chalet d'environ 30 m² qui servait d'office de tourisme pendant la saison estivale au Fort l'Ecluse. Ce chalet était incompatible avec le règlement d'urbanisme du site.

Au même moment, nous étions en réflexion pour la reconstruction du local des boules à Collonges, suite à l'aménagement du Champ de Foire. Donc nous avons décidé d'acheter ce chalet à la CCPG pour la somme de 5000 €.

Mais après établissement d'un devis pour sa mise en place et quelques modifications, il s'est avéré que c'était plus onéreux que de construire un local neuf. Ce chalet est entreposé à Piers dans une grange appartenant à la CCPG qui à plusieurs reprises a demandé à M. le Maire de l'évacuer pour disposer de l'espace.

Le Gaec Le Jardin des Fées nous propose d'acquérir ce chalet pour 3000 €. Il leur servira de point de vente pour leurs produits. Un permis de construire sera nécessaire pour son implantation.

Le conseil municipal accepte de vendre ce chalet pour 3000 € au GAEC Le Jardin des Fées. Ce sera au Gaec de remonter le chalet.

7- Véhicule de police intercommunale

Les policiers municipaux ont eu un accident avec le véhicule C3 qui a été déclaré en épave.

Les policiers n'ont aucun tort dans cet accident.

L'acquisition d'un autre véhicule était urgente. Les maires de Farges, de Péron, et de Collonges ont décidé d'acheter un Berlingo Citroen d'une valeur de 20 601, 66 €. L'assurance rembourse 9600 € du C3. En 2018, nous récupérerons la TVA soit environ 3200 €.

M. le Maire rappelle également que cette dépense est répartie entre les 3 communes au prorata du nombre d'habitants.

8- Décision modificative

M. le Maire propose de prendre une décision modificative pour financer l'acquisition du nouveau véhicule de police municipale (soit la différence de 11 001, 66 €). Les crédits nécessaires pour l'acquisition du Berlingo Citroen seront pris sur le compte : rénovation du bâtiment de la Poste.

Désignation INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre-article					
POLICE INTERCOMMUNALE	2182- 352		20601,66		
DIVERS TRAVAUX DE BATIMENTS	2315- 342	11001 ,66			
PRODUITS DES CESSIONS	R- 024				9600 ,00
TOTAL		11001,66	20601,66		9600,00
Total général			9600,00		9600,00

Il est procédé au vote :

Pour : Mmes Morel, Nury, Rivollier, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Aymont, Ameno, Vesin

Abstention : -

Contre : M. Deville

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le virement de crédit ci-dessus précisé.

9- Office National des Forêts : programme de coupes proposé pour l'année 2018

Une vente publique par appel d'offres aura lieu le 04/10/2017 à Nantua.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'état d'assiette pour l'année 2018 par l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la vente publique pour l'année 2018, les parcelles 3, 4, 5 et 14, via l'Office National des Forêts.

10- Foyer Rural

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que le service voirie peut être sollicité pour intervenir au profit d'entreprises ou de particuliers.

Il convient donc de définir un coût horaire de l'équipe de deux agents et un forfait pour la mise à disposition de matériel (camion, benne, balayeuse, etc...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux horaire de mise à disposition d'une équipe de deux agents de la voirie à 35.17 €, et décide d'un forfait de 568.00 € pour la mise à disposition de matériel du service voirie.

11- Délibération autorisant le maire à ester en justice

Par lettre en date du 18/08/2017, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Lyon, nous transmet la requête n° 1706263-8, présentée par Maître Olivier, avocat, pour Madame Misciali Georgia.

Cette requête vise la non titularisation de Mme Misciali.

M. le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée,
- de confier ce dossier au service protection juridique Groupama Rhône-Alpes Auvergne, assureur de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans cette requête.

12- Rapport des commissions

Commission voirie : M. Perreal est très satisfait d'Andy Mini qui a été embauché au service voirie, aux mois de juillet et août.

M. Quinqueton Geoffrey a quitté le service de la voirie au 1^{er} septembre, il est remplacé par M. Robyn Daniel.

M. Perreal revient sur l'installation des nouveaux containers par la CCPG. Les contenaires d'ordure ménagères (couvercle orange) ne fonctionnent pas au Pré du Château et au City stade. La CCPG, service GVD, est relancée régulièrement à ce sujet.

Commission Communication : réunion prévue le 21/09 à 20 heures pour l'élaboration du prochain Echo Collongeois.

Concernant les rythmes scolaires, un vote sera organisé avant la fin du 1^{er} trimestre.

13- Courriers divers

- M. le Maire propose au conseil municipal de faire un don pour aider les sinistrés de l'ouragan Irma. Il faut prévoir des crédits budgétaires pour les comptes suivants :

Désignation FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre-article					
Dépenses imprévues Fonct	022	-1000,00			
DON IRMA	6574/65		1000 ,00		
TOTAL		-1000,00	1000,00		
Total général		0,00	0,00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire un don de 1000 € pour les sinistrés de l'ouragan Irma, via l'Association des Maires de France, et approuve le virement de crédit ci-dessus précisé.

- La Foire artisanale organisée par le comité d'embellissement aura lieu le 15 octobre au Foyer Rural.
- 1^{er} octobre : fête de la pomme au verger Tiocan
- M. Laurent Perouchet va recevoir la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.
- Une séance publique extraordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 19 décembre à 20h concernant la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (dans le cadre de l'élaboration du PLUIH) par les vice-présidents de la CCPG.
- La prochaine réunion concernant le nouveau centre de loisirs aura lieu le 29/09 à 14 heures.

La séance est levée à 21h30.